

Bon de commande

Inscriptions Tech Run 2018

Paris 22 Septembre 2018 – Inscriptions

Inscriptions :

	Tarif unitaire	Total
Frais de dossier	75€ HT	75€ HT
Peloton de tête Avant le 31/05/2018x 30€ HT € HT
Dans les temps Du 1er au 30 juinx 35€ HT € HT
Sprint final Du 1er juillet au 31 Juilletx 40€ HT € HT
Dernière chance Du 1er août au 18 septembrex 45€ HT€ HT
Total commande	-€ HT

Merci de choisir le bon tarif en fonction de la date à laquelle vous nous retournez le bon de commande

Si vous souhaitez obtenir des renseignements concernant la commande de tee-shirts pour l'ensemble de vos participants, merci de nous contacter à l'adresse suivante: hello@techrun.fr

Bon de commande

Inscriptions Tech Run 2018

❑ Espace Privilégié: 600 H.T.

- >> Rassemblez votre équipe ou vos clients sur un même espace
- >> Bénéficiez d'une cabine privée pour que vos équipes puissent se changer
- >> Promotion commerciale, présentation et/ou distribution de produits, animation
- >> 1 table (2.10 m x 0.85 m) + 2 chaises
- >> Une grille d'affichage pour habiller le fond du stand (Largeur :1m ; Hauteur: 2m) + crochets
- >> Une plaque de tente personnalisée avec logo
- >> *En option* : Accès à l'électricité + 1 prise électrique

Bon de commande :

Type de stand	Prix (en €, Hors Taxe)	Quantité
Stand Commercial	600
Accès électricité	50
Montant Total (€ HT)	

Bon de commande

Inscriptions Tech Run 2018

Nom légal de votre organisation :

Contact principal

Nom et prénom :

Titre (ex : chargé de communication) :

Téléphone :

Email* :

Contact de facturation

Nom et prénom :

Titre (ex : trésorière) :

Téléphone :

Email* :

Adresse de facturation :

Ville : Code Postal :

* Dans la mesure du possible, ne pas indiquer d'emails type « info@... », ou « contact@... »

Nom et prénom de la personne signataire du présent document :

.....

A : Le : / /

Signature et cachet de l'Organisation :

Merci de nous retourner ce BDC à l'adresse suivante: hello@techrun.fr

Bon de commande

Inscriptions Tech Run 2018

Conditions générales Espace Privilégié - Tech Run

1. Définitions

Organisations = Toute personne morale, organisation, entreprise, fondation, association ou entité.

Le Promoteur de la Tech Run : Alvarum SAS

2. Description

L'espace privilégié permet de rassembler les participants de l'Organisation et donne de la visibilité à l'Organisation le Jour J sur le village de la Tech Run, selon le type de stand choisi, cela peut également permettre à l'Organisation de promouvoir directement sa marque ou ses produits.

3. Conditions demandes espaces privilégiés

Les commandes d'espaces privilégiés sont fermes, définitives et non cessibles et peuvent être faites dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente resteront applicables pour toute la durée de la souscription à la Tech Run, sous réserve de modification des mêmes Conditions.

4. Espace privilégié & matériel le jour de la course

- 4.1. Les Organisations avec espace privilégié pourront apporter du matériel le jour de la course. Le matériel ne pourra être disposé en dehors de l'espace privilégié.
- 4.2. Un espace privilégié mesure 3mètres par 3mètres et a une hauteur de 2,20 mètre. La location de l'espace privilégié pourra se faire dans la limite des stocks disponibles. Chaque espace privilégié comportera une tente ainsi que 1 table et 2 chaises. Ces éléments seront à disposition de l'Organisation jusqu'à la fin de la manifestation.
- 4.3. Les Organisations ayant souscrit pour un "Stand Commercial" uniquement sont libres de promouvoir et distribuer leurs produits sur leurs espace privilégiés, ainsi que de réaliser une animation sous réserve d'avoir communiqué la teneur de celle-ci en amont au Promoteur, et que le Promoteur ait donné son accord.
- 4.4. Le nombre d'espaces privilégiés étant limité, le Promoteur attribuera les espaces privilégiés en fonction de la date de demande de location, et ce dans la limite des espaces privilégiés disponibles.
- 4.5. Toute commande est définitive. Les espaces privilégiés ne seront pas remboursés et ne peuvent être cédés. Un espace privilégié est nominatif.
- 4.6. Pour la location d'un espace privilégié, les Organisations doivent être en possession d'une assurance de responsabilité civile.